

BILL.

Acte pour autoriser la formation d'une compagnie pour construire un chemin de fer sur la rive nord du fleuve St. Laurent, entre Québec et Montréal, ou quelque'autre point convenable sur un chemin de fer conduisant de Montréal aux villes de l'ouest de cette province.

Reçu, et lu, la première fois, mardi, le 21 septembre, 1852.

Seconde lecture, mercredi, le 29 septembre, 1852.

M. STUART.

QUÉBEC: